



# Licence professionnelle Métiers du notariat

## Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Métiers du notariat. 2016, Université de Rennes 1. hceres-02039547

**HAL Id: hceres-02039547**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039547>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation

### Licence professionnelle Métiers du notariat

- Université de Rennes 1

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2015-2016

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit et sciences politiques

Établissement déposant : Université de Rennes 1

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La formation est organisée par l'UFR Droit et Sciences Politiques de l'Université de Rennes 1. Les enseignements sont dispensés à l'UFR, hormis quelques cours, assurés au Centre de Formation professionnelle Notariale de Rennes.

La licence professionnelle (LP) *Métiers du notariat*, ouverte à la rentrée 2010, a pour objectif de former, tant scientifiquement que professionnellement, des juristes aptes à travailler en étude notariale (collaborateurs de notaire, clerks, négociateurs immobiliers) ou des attachés de service juridique, voire des juristes junior en droit des sociétés et droit fiscal.

La formation, de niveau bac+3, est dispensée sur une année. Elle est ouverte aux étudiants qui ont validé deux années d'enseignement supérieur (L2 ou L3 *Droit* ou AES, DUT-Diplôme universitaire de technologie *Carrières juridiques*, DEUST-Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques *Droit immobilier*, BTS-Brevet de technicien supérieur *Immobilier* ou BTS *Notariat*). Elle ne comprend qu'un seul parcours et ses effectifs sont limités. Elle propose un enseignement en présentiel, qu'il est possible de suivre en formation initiale ou continue. L'enseignement est dense (480 HETD) et organisé autour de l'acquisition de savoirs et compétences techniques précises, à vocation professionnelle (outre l'acquisition de connaissances en droit patrimonial de la famille, droit des sociétés, droit des sûretés, droit de l'urbanisme et de l'immobilier ; les étudiants apprennent à maîtriser la technique de rédaction d'actes et les règles de publicité foncière, constituer un dossier et l'analyser en vue de sa transmission au notaire, taxer les actes rédigés, effectuer les formalités en vue de la publication d'un acte, utiliser les outils de négociation immobilière, réaliser une veille juridique pertinente...).

## Synthèse de l'évaluation

La licence professionnelle *Métiers du notariat* de l'Université de Rennes 1 est une formation performante proposant des enseignements riches et bien organisés, théoriques et pratiques (rédaction d'actes et apprentissage de l'usage d'un logiciel de rédaction d'actes notariés, outils de négociation...), autour des matières qui constituent le droit notarial. Elle permet une très bonne insertion professionnelle, soit à moyen terme *via* une poursuite d'études afin de préparer le Diplôme de l'Institut des Métiers du Notariat (DIMN), soit à court terme, en offrant à des étudiants la possibilité d'obtenir un diplôme reconnu par la pratique.

L'équipe pédagogique est manifestement très impliquée dans le pilotage de la formation et dans le suivi, très attentif, des étudiants, dont les effectifs sont volontairement limités (25 étudiants max.). Elle est composée d'enseignants universitaires et d'intervenants professionnels. Ces derniers prennent une part active tant dans les enseignements que dans le suivi des étudiants (notamment, par l'encadrement des projets tutorés et la participation aux jurys de soutenance des rapports de stages), et contribuent à la professionnalisation de la formation.

La licence professionnelle *Métiers du notariat* s'appuie parallèlement sur des partenariats pédagogiques fructueux avec le Centre de Formation Professionnelle Notariale de Rennes et Angers (CFPN), d'une part, le Conseil Régional des Notaires de la Cour d'Appel (CA) de Rennes, d'autre part.

La place de la professionnalisation dans la formation est par ailleurs très satisfaisante. Au-delà des matières proposées, les méthodes et outils de formation tendent à rapprocher les étudiants de leur futur milieu professionnel (cours de rédaction d'actes et de déontologie, usage d'un logiciel de rédaction d'actes notariés, stage, projet tutoré...).

Il est néanmoins dommage qu'il n'y ait pas de passerelle permettant aux meilleurs étudiants ayant validé la licence professionnelle *Métiers du notariat* d'intégrer un master de droit, ce qui leur permettrait, à terme, d'entrer au CFPN. Les étudiants qui veulent poursuivre leurs études ont donc la possibilité soit de faire une quatrième année d'études en vue de

l'obtention du diplôme des Métiers du Notariat délivré par l'Institut des Métiers du Notariat de Rennes (IMN), soit d'intégrer une licence générale en droit afin de poursuivre en master de droit.

On peut également regretter le faible volume horaire de l'enseignement des langues (enseignement de l'anglais seulement, pour un volume horaire de 12 heures de cours magistral- CM).

Les procédures d'autoévaluation pourraient, enfin, être renforcées, notamment en y associant davantage les étudiants. Ces derniers ne paraissent pas, en effet, être représentés au sein du Comité de pilotage et de perfectionnement et, s'ils sont invités à se prononcer sur la formation, c'est par la seule voie d'un questionnaire anonyme à la fin de chaque semestre.

#### Points forts :

- Très bonne adéquation du cursus aux objectifs de la formation.
- Très bonne insertion professionnelle des étudiants.
- Forte implication de l'équipe pédagogique dans la formation et le suivi des étudiants.
- Forte implication des professionnels dans la formation (enseignements, suivi, partenariats).
- Professionnalisation très satisfaisante de la formation (enseignements, outils et méthodes d'enseignement, stage d'une durée conséquente, projet tutoré).

#### Points faibles :

- L'impossibilité totale pour les étudiants titulaires d'une licence professionnelle Métiers du notariat d'intégrer un master de droit.
- Le faible volume horaire de l'enseignement des langues (enseignement de l'anglais seulement, pour un volume horaire de 12 heures CM).
- L'absence de représentation des étudiants au sein du Comité de pilotage et de perfectionnement.

#### Recommandations :

- Il pourrait être opportunément envisagé d'offrir aux étudiants ayant obtenu une licence professionnelle *Métiers du notariat* la possibilité d'intégrer, après une validation d'études, un master de droit.
- Le volume horaire dédié à l'enseignement des langues pourrait également être augmenté.
- Enfin, les représentants des étudiants pourraient être accueillis ou représentés au sein du Comité de pilotage et de perfectionnement.

## Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>La licence professionnelle <i>Métiers du notariat</i> propose un enseignement riche et bien organisé autour des matières qui constituent le droit notarial (cours en Droits immobilier et de la construction, de l'urbanisme, de la copropriété, de l'assurance-vie, du fonds de commerce, des sociétés, des sûretés, des régimes matrimoniaux et des successions, droit fiscal et droit rural, ainsi que déontologie). Les enseignements y sont à la fois théoriques et pratiques (rédaction d'actes, outils de négociation), l'accent étant mis de manière fort intéressante sur ces derniers via la mise en œuvre des dispositifs originaux d'acquisition des compétences TICE (Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement), comme l'utilisation d'un logiciel de rédaction d'actes notariés). Il en résulte une parfaite adéquation entre la construction du cursus et les objectifs de la formation, à la finalité professionnelle marquée.</p>
---	---

<p>Environnement de la formation</p>	<p>S'il existe trois autres formations comparables dans la ComUE Université Bretagne Loire, la licence professionnelle <i>Métiers du notariat</i> est sans concurrence sur le site rennais. La formation bénéficie de liens étroits avec le milieu professionnel du notariat (notamment avec le Centre de formation professionnelle Notariale de Rennes-Angers et Conseil Régional des notaires de la CA de Rennes, qui participe au pilotage de la formation, assure une partie de son financement et apporte son aide pour la recherche des stages). Ces contacts montrent que la formation assure parfaitement sa fonction et qu'elle répond à un besoin local de formation réel.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L'équipe pédagogique est composée d'intervenants nombreux et diversifiés : enseignants universitaires et praticiens, ces derniers assurant une part importante des enseignements théoriques et pratiques (notamment, encadrement des projets tutorés et participation aux jurys de soutenance des rapports de stages); ils contribuent ainsi à la professionnalisation de la formation.</p> <p>L'équipe pédagogique est manifestement très impliquée dans le pilotage de la formation, qui associe une équipe universitaire nombreuse et les partenaires professionnels de la formation (Centre de formation professionnelle notariale et l'Institut des métiers du Notariat).</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Les effectifs sont stables, variant entre 20 et 25, mais limités, en tout état de cause, à 25.</p> <p>Le taux de réussite est très satisfaisant (supérieur à 90 %).</p> <p>Le suivi de la poursuite d'études montre que la grande majorité des étudiants poursuit en effectuant une année supplémentaire, dans le but d'obtenir le diplôme de l'Institut des métiers du Notariat de Rennes et que l'insertion professionnelle est très satisfaisante.</p> <p>La formation est donc visiblement performante et accomplit son objectif professionnalisant.</p>

<p>Place de la recherche</p>	<p>S'agissant d'une licence professionnelle, les liens avec la recherche sont par hypothèse peu nourris. Mais ils ne sont pas inexistantes : la licence professionnelle <i>Métiers du notariat</i> est adossée à l'un des axes du laboratoire IODE UMR CNRS 6262 (Responsabilité, Assurance et Patrimoine). Les étudiants ont ainsi la possibilité d'assister aux colloques en lien avec leur formation qui sont organisés dans ce cadre, au sein de l'Université de Rennes 1.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La place de la professionnalisation dans la formation est très importante en raison de l'implication des milieux professionnels.</p> <p>La professionnalisation résulte notamment des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de nombreux cours (40 %) sont assurés par des professionnels (notaires, collaborateurs et inspecteurs des impôts), et la formation, bien qu'assurée à l'Université de Rennes 1, comprend des enseignements délocalisés au CFPN ;</li> <li>- les étudiants ont des cours de rédaction d'actes et de déontologie ;</li> <li>- les étudiants peuvent se former à l'usage d'un logiciel de rédaction d'actes notariés, mis à leur disposition par le Centre de formation professionnelle du notariat de Rennes-Angers en vertu d'une convention de partenariat pédagogique spécifique ;</li> <li>- les étudiants doivent faire un stage de trois mois en étude notariale (avec rédaction d'un rapport et une soutenance) et un projet tutoré collectif (cas pratique proposé par un notaire à partir d'un dossier qu'il a lui-même eu à traiter, projet qui donne lieu à rapport et à soutenance). Les jurys de soutenance pour le projet tutoré et le stage sont composés d'un universitaire et d'un professionnel.</li> </ul> <p>La licence professionnelle <i>Métiers du notariat</i> présente ainsi toutes les caractéristiques attendues d'une formation professionnalisante : participation et implication effective de praticiens, mises en situation, stage d'une durée conséquente.</p>

<p>Place des projets et stages</p>	<p>Chaque étudiant doit réaliser, d'une part, un stage de trois mois dans une étude notariale donnant lieu à rédaction d'un rapport et à une soutenance et, d'autre part, un projet tutoré (en petit groupe, sur proposition d'un notaire à partir d'un cas concret), qui donne également lieu à soutenance. Le stage et le projet sont très encadrés et bien suivis ; tous deux sont évalués par un jury composé d'un enseignant universitaire et d'un professionnel (le stage et le projet tutoré constituent chacun une UE, dotée de 6 ECTS-<i>European credits transfer system</i>).</p> <p>La place des stages et projets tutorés est bien pensée, puisqu'elle intervient au second semestre après acquisition de compétences théoriques et pratiques indispensables (rédaction d'actes).</p> <p>Le stage et le projet tutoré, obligatoires, répondent de manière très satisfaisante à un fort impératif de professionnalisation.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>La dimension internationale est succincte compte tenu du profil de la formation et de ses objectifs. Mais elle n'est pas totalement inexistante, car les étudiants suivent un cours de 12 heures CM au second semestre (3 ECTS) et ont la possibilité de passer une certification en langue.</p> <p>Le volume horaire dévolu à l'enseignement d'une langue pourrait toutefois être renforcé.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Le recrutement se fait sur dossier, par un jury. Les étudiants sont d'origines diverses : L2, DUT, BTS dans un domaine de formation compatible avec celui de la licence professionnelle (concrètement : L2 ou L3 <i>Droit</i> ou <i>Administration économique et sociale-AES</i>, <i>DUT Carrières juridiques</i>, <i>DEUST Droit immobilier</i>, <i>BTS Immobilier</i> ou <i>BTS Notariat</i>). En application de la convention liant l'Université de Rennes 1 et le Conseil régional des notaires, 1/5<sup>e</sup> des étudiants de chaque promotion s'inscrit en formation continue (notamment après Validation des acquis de l'expérience-VAE). Les modalités de recrutement sur dossier apparaissent bien adaptées.</p> <p>De nombreux étudiants poursuivent leurs études en faisant une année supplémentaire (4<sup>ème</sup> année d'études), en vue de l'obtention du diplôme des <i>Métiers du notariat</i> délivré par l'Institut des Métiers du Notariat de Rennes (IMN). Certains intègrent une licence générale en droit afin de poursuivre en master, car il n'existe pas de passerelle permettant d'intégrer directement un master en droit : l'étudiant qui veut intégrer un master (notamment de droit notarial) afin d'intégrer le CFPN de Rennes-Angers après la licence professionnelle doit s'inscrire en 3<sup>ème</sup> année de licence générale.</p> <p>La formation apparaît ainsi comme une année intermédiaire permettant d'homogénéiser des étudiants de cursus différents, avant une poursuite d'études, soit pour devenir clerc de notaire, soit pour devenir notaire.</p> <p>La réussite des étudiants dans leur parcours est correctement assurée, vu le faible nombre d'étudiants en recherche d'emploi. Dans ce contexte, l'absence de dispositifs de réorientation des étudiants n'est pas problématique.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les modalités d'enseignement, exclusivement en présentiel, sont classiques (aucun enseignement à distance).</p> <p>La formation continue concerne 1/5<sup>e</sup> des étudiants de chaque promotion ; en dépit de l'absence d'enseignements à distance, la formation paraît donc adaptée aux contraintes particulières rencontrées par les étudiants en activité professionnelle.</p> <p>Les étudiants sont formés à la rédaction d'actes via un logiciel de rédaction d'actes notariés, mis à disposition par le Centre de formation professionnelle notariale de Rennes-Angers dans le cadre d'une convention de partenariat pédagogique. C'est un outil indéniablement très intéressant.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>L'évaluation est classique et semble satisfaisante, en équilibrant connaissances théoriques et mises en situation pratiques, examens terminaux et contrôle continu, examens écrits de durée variable et oraux. Elle est assurée par des universitaires et des professionnels (qui représentent 1/4 à 1/2 des membres des jurys). L'évaluation au sein de la licence professionnelle suit par ailleurs les modalités générales de contrôle des connaissances mises en place par l'Université de Rennes 1.</p>

Suivi de l'acquisition des compétences	Le suivi de l'acquisition des compétences suit le protocole appliqué au niveau du champ de formation, auquel le dossier de présentation de la licence professionnelle <i>Métiers du notariat</i> renvoie, et ne paraît pas reposer sur des modalités spécifiques autres que celles résultant du suivi régulier des étudiants.
Suivi des diplômés	<p>La licence professionnelle <i>Métiers du notariat</i> est relativement jeune (formation ouverte à la rentrée 2010). Le suivi des diplômés n'est donc pas pratiqué depuis très longtemps. Il résulte de deux enquêtes réalisées par l'OSIPE (Observatoire du suivi et de l'insertion professionnelle des étudiants), 30 mois après l'obtention du diplôme par les étudiants.</p> <p>Les deux enquêtes réalisées montrent des résultats très satisfaisants. On peut en effet observer que les diplômés ayant répondu (environ 70 % répondants) ont tous à l'exception d'un seul, soit poursuivi leurs études (une large majorité - 4<sup>ème</sup> année IMN), soit trouvé un emploi.</p> <p>On peut en déduire que l'objectif de professionnalisation est atteint.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Un comité de pilotage et de perfectionnement a été mis en place, sans que le rythme de ses réunions soit précisé dans le dossier de présentation.</p> <p>Y siègent : le responsable de la formation, un universitaire enseignant dans la formation, un professionnel intervenant dans la formation, un membre du Conseil régional des notaires et un représentant du service universitaire de la formation continue. Les représentants des étudiants n'y siègent pas.</p> <p>En revanche, les étudiants sont invités à se prononcer sur la formation par voie de questionnaire anonyme à la fin de chaque semestre, ce qu'ils paraissent faire assez volontiers (sans que le dossier de présentation ne donne de détails chiffrés).</p> <p>L'autoévaluation est donc pratiquée. Mais elle pourrait sans doute être renforcée en associant davantage les étudiants, notamment en les invitant à siéger au sein du comité de pilotage et de perfectionnement.</p>



# Observations de l'établissement

<b>Champ de formation</b>	Droit et science politique
<b>Intitulé du diplôme</b>	Licence professionnelle Activités juridiques : Métiers du Notariat

## Observations sur le rapport d'évaluation de l'HCERES

L'équipe de formation ne souhaite pas apporter de précisions, en réponse aux remarques formulées par le comité d'experts.

David ALIS

Président de l'Université de Rennes 1

